

L'honorable M. DANDURAND: Il s'agit surtout de l'interprétation des articles de la Constitution. Le problème a une si grande importance que j'appréhende que les contestants ne seront pas satisfaits, à moins que leurs droits ne soient clairement déterminés par la plus haute autorité judiciaire du pays ou par le Conseil privé. Les provinces réclament l'énergie hydraulique, et l'autorité fédérale prétend que celle-ci appartient en tout ou en partie au Dominion du Canada. Il serait bien difficile d'arbitrer un tel différend dont le caractère est exclusivement juridique. Selon moi, c'est l'un de ceux qu'une cour de justice doit trancher.

FACILITES DANS LA SALLE DU SENAT

AVIS DE MOTION

L'honorable M. DANDURAND donne avis de la motion suivante:

Qu'un comité soit nommé pour examiner s'il est possible d'agrandir les tribunes du Sénat comme cela a été suggéré à la dernière session de la législature;

Que le comité se compose de l'honorable président et des honorables MM. Beaubien, Belcourt, Hardy, Macdonell, McDougald, McMeans et White (Inkerman).

L'honorable M. BELCOURT: A titre de président du comité de l'an dernier, je puis dire que le comité a présenté un rapport. Mes collègues se rappellent que j'en ai fait lecture hier. Il avait été inscrit au Feuilleton pour approbation; par malheur, la prorogation eut lieu avant que cet article eut été atteint. C'est pour cela que, ni le département des Travaux publics, ni le cabinet, ne se sont occupés de ce rapport. Il est donc nécessaire de nommer de nouveau le même comité ou d'en choisir un autre afin de régler la question.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

ADRESSE EN REPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, ajournée hier, sur le discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session, et sur la motion de l'honorable M. Little proposant une adresse en réponse à ce discours.

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Honorables messieurs, permettez-moi de souhaiter sans tarder la bienvenue à ceux que nous avons récemment accueillis en cette enceinte, et surtout de féliciter nos deux nouveaux collègues qui ont pris part au programme de la première journée en proposant ou en appuyant l'Adresse. D'autres orateurs ont déjà rappelé leur œuvre et leur carrière; aussi, ne m'y arrêterai-je pas.

L'hon. M. REID.

Je me propose de glisser sur nos rapports impériaux ou internationaux. Comme mon honorable ami, le sénateur d'Ottawa choisi en dernier lieu (le très honorable sir George E. Foster), le suggérait hier, j'absoudrai le ministre autant que faire se peut, et je dirai franchement mon avis sur des sujets à propos desquels nous n'approuvons pas sa conduite. Il serait peut-être imprudent de suivre le conseil que donnait hier mon très honorable collègue d'Ottawa, et d'appliquer une couche trop épaisse d'huile sainte, car la température est froide et la plupart des ministres sont plutôt chauves.

Dans ses observations liminaires, l'honorable sénateur qui a proposé l'adresse déclarait qu'on ne saurait trop insister sur les fêtes du soixantenaire que nous célébrions l'an dernier. Puis-je, en passant, me permettre quelques commentaires sur ce sujet? Selon moi, il était tout à fait convenable et digne du Canada, de son passé et de son avenir prometteur, de rappeler au public, aussi fortement que l'ont fait les fêtes du jubilé de diamant, les exploits accomplis en temps de paix comme en temps de guerre. Beaucoup de mérite revient au très honorable ancien ministre des Chemins de fer (le très honorable M. Graham) qui a rempli le rôle de président du comité du soixantenaire. Le programme était magnifique; l'esprit qui a animé toute la célébration et l'impression que celle-ci a produite sur le public étaient entièrement de nature à accroître le sentiment patriotique et la fierté nationale. Il était parfaitement légitime que notre population élevât son cœur pour rendre grâce et son front pour s'enorgueillir des progrès et des exploits accomplis par le Canada depuis 1867.

Je crois aussi que le Gouvernement aurait difficilement pu ne pas se réjouir en 1927 à la pensée du martyr qu'il avait enduré en 1926, de la croix qu'il lui fallût porter des semaines et des mois au cours de la longue enquête, et de la manière dont il s'était fait kara-kiri en approchant de son calvaire. La constatation que la population canadienne avait pardonné et racheté ses fautes a certainement dû être pour lui un juste sujet de grandes réjouissances et c'est avec entrain qu'il a dû se rallier au grand projet de 1927. Cela m'a fait penser à une hymne que j'ai souvent entendue lorsque j'étais jeune et que je pouvais à peine voir par-dessus le dossier du banc à l'église. On avait l'habitude de chanter:

The year of Jubilee has come;
Return, ye ransomed sinners, home.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Rachetés pour un temps.

L'honorable M. ROBERTSON: Poursuivant le même sujet, il est toujours à propos de rap-